



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes, situé au 803 chemin d'Oka, Deux-Montagnes, Québec, J7R 1L8, le **16 août 2022** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Régent Aubertin, conseiller municipal, en remplacement de Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Denis Martin

Sont présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 16 août 2022

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2022

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 16 août 2022 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Départ d'un policier permanent

4.2 Embauche d'un policier temporaire

4.3 Protocole d'entente relatif au versement d'une subvention forfaitaire pour la modification du système de gestion des données policières – autorisation de signature

4.4 Renouvellement du contrat de travail - Directeur administratif

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance du 16 août 2022



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2022-08-055

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2022 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2022-08-056

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 16 août 2022 totalisent un montant de 624 809,40 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 600 075,67 \$ pour la période du 22 juin au 16 août 2022;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 7 143,81 \$ pour la période du 22 juin au 16 août 2022;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Régent Aubertin

et **APPUYÉ** par : François Robillard

2022-08-057

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 16 août 2022 au montant de 624 809,40 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 22 juin au 16 août 2022 au montant de 600 075,67 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 22 juin au 16 août 2022 au montant de 7 143,81 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

DÉPART D'UN POLICIER PERMANENT

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** unanimement

2022-08-058

DE PRENDRE ACTE de la démission du policier permanent Pierre-Olivier Martineau (matricule 151) en date du 1er août 2022;

DE SOULIGNER le travail réalisé par monsieur Martineau, de lui offrir nos sincères remerciements et de lui souhaiter du succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 EMBAUCHE D'UN POLICIER TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** unanimement

2022-08-059

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur André Alexandre Bazinet, matricule # 385, à titre d'agent temporaire, et ce, rétroactivement en date du 15 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION FORFAITAIRE POUR LA MODIFICATION DU SYSTÈME DE GESTION DES DONNÉES POLICIÈRES – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et le Ministère de la sécurité publique désirent conclure une entente relative aux modalités de versement d'une subvention pour la modification du système de gestion des données policières du service de police afin de permettre la collecte de donnée sur les interpellations policières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** par : Régent Aubertin

2022-08-060

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer une telle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2022-08-061

4.4 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** unanimement

DE RENOUVELER le contrat de travail de monsieur Yvon Lemelin à titre d'employé-cadre, au poste de directeur administratif et ce, conformément à l'entente intervenue.

D'AUTORISER le président du Conseil d'administration de la Régie à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

5.1 n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

7. RÈGLEMENTS

7.1 n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2022-08-062

QU'à 16h08, la séance soit levée.

Monsieur Denis Martin
Président

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier